



COMMUNIQUÉ DE PRESSE ACAT-FRANCE

PARIS, 20 OCTOBRE 2022

Communiqué de presse Répression sanglante au Tchad : la junte tue dans la rue

Le 20 octobre 2022 devait marquer la fin des 18 mois de transition militaire au Tchad. Mais le clan Déby Itno au pouvoir en a décidé autrement. La période de « transition » a été prolongée de deux ans à l'issue d'un dialogue national à sens unique en faveur de la Junte au pouvoir, poussant l'opposition dans la rue à N'Djamena et dans plusieurs villes de province. La mobilisation d'aujourd'hui, interdite par les autorités, a été réprimée dans le sang. Les autorités font état de 50 victimes. L'ACAT-France demande à la France d'arrêter son soutien tacite au régime tchadien et appelle à une enquête internationale.

Les manifestations du 20 octobre 2022, interdites par les autorités tchadiennes, ont été durement réprimées. Les forces de l'ordre ont fait usage de leurs armes létales en violation du droit international et tiré à de nombreuses reprises sur des manifestants à N'Djamena et dans plusieurs autres villes de province. Le bilan officiel, qui pourrait encore s'alourdir, fait déjà état de 50 victimes et plus de 300 blessés par balles. Il ne dit rien, en revanche, sur les personnes arbitrairement arrêtées dont il est encore difficile de connaître le sort.

L'ACAT-France déplore à nouveau l'usage de la force létale au Tchad dans la gestion de manifestations de l'opposition. Elle appelle au strict respect des principes établis par les Nations unies et l'Union africaine selon lesquels le recours aux armes à feu est exceptionnel. Son usage n'est permis pour disperser des rassemblements illégaux qu'en ultime recours.

L'ACAT-France condamne toutes les violences et demande à ce que toutes les responsabilités soient dûment établies afin que leurs auteurs soient poursuivis en justice. Pour pallier les carences de la justice tchadienne, incapable d'enquêter sur les précédentes répressions de manifestations, une commission d'enquête internationale doit être instaurée au plus vite.

La France, comme l'ensemble des partenaires du Tchad, doivent promouvoir une telle commission d'enquête internationale. Ils doivent également revoir en profondeur leur soutien diplomatique, économique et militaire à la Junte au pouvoir jusqu'à ce que le pays offre des garanties suffisantes en matière de respect des droits humains, de respect de l'État de droit et du retour à la démocratie.

CONTACT PRESSE

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27